

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DU PIC St LOUP

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur de l'Association sportive du Golf du Pic St Loup a été adopté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2022

1. Convocation aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaire

La convocation est faite par voie d'affichage, par 3 affiches au minimum (vestiaire des femmes, vestiaire des hommes et panneau d'affichage du club house) au moins 15 jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

Elle comporte la date, l'heure, le lieu de la réunion, l'ordre du jour et l'appel à candidatures.

2. Elections au Conseil d'Administration

2.1 Appel à candidatures :

L'appel des candidatures figure sur l'affiche de convocation des Assemblées Générales.

2.2 Candidatures :

Les candidats au Conseil d'Administration de l'Association doivent faire leur demande par lettre adressée au Président sous la forme suivante : Lettre recommandée avec accusé de réception, remise en « main propre » le Président donnant un reçu de cette réception, par email avec accusé de réception au Président.

Le jour de l'Assemblée Générale, le Président communique la liste des candidats ainsi que le nombre de postes à pourvoir.

Si le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre de postes à pourvoir, le vote peut se dérouler à main levée, sauf si un des participants réclame un vote à bulletin secret.

Si le nombre des candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir, le vote à bulletin secret sera organisé.

2.3 Renouvellement

Le mandat des membres du Conseil d'Administration est de **2 ans**.

Le renouvellement des membres du Conseil d'Administration s'effectue chaque année par moitié.

La première année du renouvellement, la première moitié, arrondie au nombre entier supérieur, est tirée au sort.

3. Elections du bureau

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un bureau composé de :

Un/une Président (e), Un/ une Vice-Président (e), Un /une secrétaire, Un/une trésorier (e) et, éventuellement, Un /une secrétaire adjoint, Un/une trésorier (e) adjoint.

3.1 Election du Président

L'élection se fait par bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second tour.

3.2 Election des Vice -Président, Trésorier, Secrétaires et adjoints

Les élections se font à main levée pour les postes ou il n'y a qu'un seul candidat, à bulletin secret s'il y a plusieurs candidats



4. Commission sportive

Le Conseil d'Administration est chargé de la désignation d'un Président de la Commission sportive.

Il est chargé de promouvoir l'organisation des compétitions, amicales et fédérales.

En collaboration avec les Pros du golf, il doit participer à l'organisation des entraînements et à la composition des équipes et aider au fonctionnement de l'école de golf.

Il est assisté dans ces tâches par :

- Un référent école de golf
- Un Capitaine des équipes jeunes
- Une Capitaine des équipes femmes
- Un Capitaine des équipes hommes
- Un Capitaine des équipes séniors
- Un responsable(s) des animations / Compétitions AS

Fait à St Gély du Fesc

Le 26 mars 2022

Le Président

Le Secrétaire

